



OFFRE FAITE AU PRIX A AGENCE AYANT MANDAT EXCLUSIF

Par **dziri**, le **28/02/2012** à **23:04**

Bonjour,

Une agence a publié une annonce sur son site et sur seloger. j ai immédiatement contacté cette agence pour visiter le bien, cette dernière a tout fait pour repousser la date de visite en précisant que 2 visites avaient déjà eu lieu ce même jour et que ces personnes feraient très probablement une offre.

j'ai donc dit à l'agence qui a un mandat exclusif que j'achetais ce bien au prix sans condition suspensive de prêt. Il y avait 6 photos dans l'annonce et le bien se trouve dans un immeuble que je connaissais, pas besoin de visiter.

J'ai immédiatement fait mon offre au prix par mail, fax et télégramme téléphoné + RAR.

Le patron m'a rappelé le soir même en me disant qu il partait ce même jour en congés et qu il m'appellera a son retour pour la visite, condition sinequanone de validité de mon offre selon lui. Il m a bien précisé que j'étais le premier a avoir fait une offre au prix du mandat sans condition.

Aujourd'hui a son retour de congés, il m'annonce que l'agence a reçu une autre offre et qu'il allait le vendre a l'autre personne !!

je lui ai précisé qu'il était obligé de me le vendre, la vente est parfaite : article 1583 du code civil, car j'ai été le premier a faire une offre aux conditions du mandat.

Il m'annonce que l'autre personne avait envoyé son offre le même jour, ce qui est totalement faux car il m'avait dit le contraire la semaine dernière. Il ne veut pas me montrer l'autre offre car elle est bien évidemment fausse : même si l'autre acheteur a antidaté l'offre, elle n'a pu être envoyée par RAR ou télégramme comme je l'ai fait.

Que puis je faire ?

merci de votre aide

Si l' autre offre est assortie de conditions suspensives , vous êtes propriétaire (si accord sur prix et objet , sans réserve -> vente parfaite)